

Procès Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du vendredi 1° Avril 2022

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 02/04/2021 s'est réuni en session ordinaire le mercredi 28 mars à 18h30, à la salle de fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse Maire de Saint Aquilin.

Sont présents : Philippe CHERCHOULY, Michel COURBALAY, Daniel DESMAISON, Annie LESPINASSE, Aurelle NEUMANN, Pascale PATERNAULT, Annie ROBY, Alain SOUDEIX, Jean Marc VERGNES
JPGOULET

Absent(s) excusé(s) : Fanny PARADE, (procuration à Aurelie Neumann)

Sont invités: Bruno de Vencay Inspecteur divisionnaire des finances publiques et Sylvie DURU secrétaire de Mairie de St Aquilin.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte .

Mme le Maire remercie Monsieur de Vencay d'avoir bien voulu répondre favorablement à son invitation à participer à cette réunion, ainsi que les conseillers pour leur présence.

Mme le Maire présente l'ordre du jour de la réunion

- 1) Approbation des comptes de gestion 2021 (commune, assainissement et multiple rural)
- 2) Approbation des comptes administratifs 2021 (commune, assainissement et multiple rural)
- 3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
- 4) Vote des budgets primitifs 2022 (commune, assainissement et multiple rural)
- 5) Affectation des résultats
- 6) Questions diverses : Départ à la retraite de Sylvie Duru . Secrétaire de mairie à Saint Aquilin.

Avant de passer à l'ordre du jour elle propose à l'assemblée Jean Marc Vergne comme secrétaire de séance , cette proposition est acceptée à unanimité.

Point n°1 : Approbation des comptes de gestion 2021

Mme le Maire demande à Monsieur de Vencay Inspecteur Principal des Finances de présenter les comptes de gestion 2021.

Monsieur de Vencay précise que **le résultat comptable** 2021 est positif à hauteur de 78 968€ contre 112 360€ en 2020 ; cet écart s'explique par une baisse des recettes de fonctionnement de 9,9% alors que dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 1,8%

Il est également rappelé que 2020 avait été une année particulière, avec le versement exceptionnel reçu de la CCIVS au titre de la solidarité intercommunautaire.

L'analyse des recettes permet de faire les constats suivants :

- les recettes fiscales ont été bonifiées de 6,1% à taux constants ; les bases de TFB ont augmenté de 0,4% et celles de TFNB de 0,1%.

Les taux en vigueur comparés aux moyennes départementales 2020 (celles de 2021 ne sont pas encore disponibles) sont les suivants :

* la TH (13,88% contre 11,66%) sur les résidences secondaires uniquement

* la TFB (44,00% contre 40,48%) en ajoutant le taux départemental de 25,98%

* la TFNB (59,08% contre 69,22%)

Les bases communales sont de 623€/hab pour la TFB (960 € en moyenne départementale 2020), de 49€ /hab pour la TFNB (74€ en moyenne départementale 2020)

A noter que vos bases de TH sur les résidences secondaires représentent un total de 102 035€ soit une ressource de 14 162€ compte tenu du taux appliqué (figé actuellement) ; sur 250 logements imposés initialement à la TH. Vous aviez 44 résidences secondaires en 2020.

- la fiscalité reversée à la CCIVS a fortement augmenté en raison de la disparition de l'aide exceptionnelle de l'exercice précédent (50 109€ en 2020)

- les autres impôts et taxes sont en baisse de 7,5%

- la DGF (dotation forfaitaire, dotation de solidarité et dotation nationale de péréquation) a augmenté de 1,9% avec un gain de 2 916€ par rapport à 2020

- les autres dotations et taxes (allocations compensatrices notamment) ont baissé de 36,6% en raison de la disparition des allocations compensatrices versées par l'État au titre des dégrèvements accordés sur les TH des résidences principales.

- Une recette exceptionnelle suite à la vente d'un terrain a permis d'encaisser une somme de 18 000€

L'analyse des dépenses permet de faire les constats suivants :

- les charges de personnel ont baissé de 3,2%

- les achats courants ont fléchi de 12,3%

- les charges financières ont chuté de 51,9%

- aucune subvention n'a été versée en 2021

- les contingents ont baissé de 27,5% (un seul versement au SITS en 2021 contre deux en 2020)

Les charges structurelles dites aussi charges incompressibles (personnel, intérêts de la dette et contingents) absorbent 41,2% des produits de fonctionnement contre 40% en 2020 et 57,7% en 2019 ; ce ratio s'est maintenu à un bon niveau et ce malgré la baisse des recettes grâce à des dépenses très maîtrisées.

Le seuil critique généralement admissible est de 55% donc la commune a désormais un ratio dans la norme.

La commune a dépensé 223€ par habitant en charges de personnel contre 227€ en 2020 (moyenne départementale à 250€), 8€ par habitant en charges financières (moyenne départementale à 10€) et 7€ par habitant en contingents (moyenne départementale à 55€)

La capacité d'autofinancement brute représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels : elle s'établit à 80 385€ contre 112 360€ en 2020 et 23 745€ en 2019.

La capacité d'autofinancement nette (nette du remboursement du capital de la dette) est positive à hauteur de 57 090€ : le redressement se confirme puisqu'elle est positive depuis deux ans (elle était négative en 2017, 2018 et 2019).

Le ratio par habitant de la commune (120€) est pratiquement le double de la moyenne départementale (76€)

- **les dépenses d'équipement** : la commune a pu investir 21 610€ en 2021 ; c'est certes modeste mais cela a permis de réaliser des rénovations rendues nécessaires par l'état de certaines immobilisations (église notamment) ou de créer un parcours de santé dans le bourg

L'endettement : la commune a remboursé 23 295€ sans réaliser d'emprunt supplémentaire. L'annuité bancaire était de 26 870€ soit 57€ par habitant alors que la moyenne départementale est à 102€.

Au 31/12/2021 la dette est de 192 676€ contre 216 187€ en 2020 et 247 669€ en 2019 : avec 406€ par habitant elle est aujourd'hui en dessous de la moyenne départementale (526€)

L'endettement représente désormais 8,5 mois de produits de fonctionnement contre 8,7 mois en 2020

Il représente également 2,4 années d'autofinancement (moyenne départementale à 3,1 années) si l'intégralité de son autofinancement était destinée à rembourser ses dettes. (pour mémoire, ce ratio était de 10,5 années en 2019)

Selon les seuils retenus par les chambres régionales des comptes (CRC) une capacité de désendettement située entre 3 et 6 années illustre un niveau d'endettement « maîtrisé » et entre 6 et 9 ans un niveau d'endettement élevé.

Le fonds de roulement est la ressource que la collectivité peut utiliser soit pour couvrir les besoins générés par le fonctionnement soit pour conserver une réserve d'autofinancement ou pour financer de nouveaux investissements. Il est de 104 465€ contre 32 051€ en 2020 (on rappelle qu'il était négatif en 2017, 2018 et 2019).

Même s'il reste modeste par rapport aux moyennes départementale et régionale, il est en hausse constante.

Le bilan d'ensemble de l'exercice montre une situation financière qui s'est maintenue à niveau tout à fait correct après le redressement important constaté en 2020

La commune a pu réaliser quelques investissements, son ratio de rigidité des charges s'est redressé, son endettement redevient raisonnable et elle dégage un peu d'autofinancement depuis deux ans

Le taux de vétusté de ses infrastructures reste élevé et d'autres travaux seront certainement nécessaires sur certains bâtiments communaux (mairie, logements...)

Après l'exposé de Monsieur de Vencay madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le **compte de gestion** .

A l'unanimité le compte de gestion est voté .

Point n°2 : Approbation des comptes administratifs 2021

Madame le maire rappelle que le compte administratif est établi par le maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité, en précisant que le compte de gestion et le compte administratif doivent être concordants.

Après avoir souligné la forte implication de toute l'équipe municipale dans le redressement de la situation financière de la commune, Madame le Maire présente successivement les comptes administratifs :

- de la commune
- de la station d'épuration
- du multiple rural

1) Compte administratif de « la commune » pour 2021

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	40 359.51	Résultat reporté	38 488.68
Charges de personnel	106 455.25	Atténuation de charges	680.07
Atténuations produites	170 231.17	Produits des services	47 823.09
Opération ordre de transfert de section	18 835.00	Impôts & taxes	173 863.06
Autres charges de gestion courantes	25 402.47	Dotations de l'Etat	171 394.64
Charges financières	3 675.01	Autres produits	26 407.38
Dotations aux amortis	641.23		
TOTAL	366 699.64	TOTAL	483 066.61

Excédent de fonctionnement de : **117 466.97**

Section d' Investissement

Emplois		Ressources	
Report de déficit	80 308.46	Opérations ordre	18 835.00
Opération patrimoniale	203.00	Opérations patrimoniales	203.00
Emprunts	29 729.05	Dotations, et réserves	74 555.28
Subventions équipement	7 133.50	Subventions investissement	18 202.97
Immobilisations	14 273.06	Emprunts	616.00
TOTAL	126 045.14	TOTAL	112 412.26

Besoin de financement de : **- 13 632.89**

Section d'investissement

Emplois		Ressources	
Solde exécution section investi reporté	3 735.17	Opérations d'ordre	12 919.00
Opération d'ordre	6 939.80	Dotations reserves	3 735.17
Emprunts et dettes	13 371.31		
Total des emplois	24 046.28	Total des ressources	16 654.17

Un besoin de financement de : - 7 392.11

A l'issue de cette présentation, afin de procéder au vote sur ces différents budgets, Madame le maire, demande au conseil de désigner un président de séance pour l'approbation des comptes administratifs.

Le Conseiller le plus jeune, Fanny Parade, est élue à ce titre, et Madame le maire se retire au moment du vote.

Sous la présidence de Fanny Parade l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2021 de la commune.

Point n°3 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances rappelle la refonte de la fiscalité locale.

Dans le cadre de cette refonte, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017 :

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chacune, une compensation à l'euro près.

Concernant l'imposition sur le foncier bâti et non bâti, Mme le maire rappelle les taux actuellement en vigueur sur la commune : 18,02% sur le bâti, et 59,08 % sur le non bâti .

Ces taux sont supérieurs aux taux appliqués au niveau régional dans les communes de la même strate que Saint Aquilin.

Dans le contexte actuel Madame le Maire propose de maintenir les taux sur le foncier bâti et non bâti, à leur niveau actuel d'imposition.

Elle précise que l'administration fiscale envisage de réactualiser régulièrement et chaque année les bases d'imposition pour qu'elles correspondent à la réalité du confort du bâti de chacun des habitants.

A l'unanimité, les conseillers décident de maintenir les taux d'imposition actuellement en vigueur.

2) Compte administratif du « Multiple rural » 2021

Dépenses		Recettes	
Report de déficit		Résultat reporté	6 871.67
Charges à caractère général	4 559.10	Opérations ordre de transfert entre section	14 133.71
Opérations ordre	9 018.00	Autres produits de gestion	517.68
TOTAL	13 577.10	TOTAL	21 523.06

Section de Fonctionnement

Excédent de fonctionnement de : **7 945.96**

Section d' Investissement

Emplois		Ressources	
Opération d'ordre	14 133.71	Solde execution	998.71
Immobilisations corporelles	595.00	Opérations ordre	9 018.00
		Dons & legs	2 500.00
		Caution	10 000.00
TOTAL	14728.71	TOTAL	22 516.71

Excédent de la section d'investissement de : **7 788**

3) Compte administratif « Assainissement » 2021

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	2 533.86	Résultat reporté	3 225.28
Opérations, Ordre amortis	12 919.00	Opérations ordre	6 939.80
Charges financières	2 977.95	Ventes produits	12 254.29
TOTAL	18 430.81	TOTAL	22 419.37

Excédent de fonctionnement de : **3 988.56**

Point n°4 : Vote des budgets primitifs 2022.

Madame le maire présente successivement les budgets primitifs 2022, de la commune , de la station d'épuration et du multiple rural.

1) Budget primitif de « la commune » pour 2022

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	89 981.97	Résultat reporté	53 824.08
Charges de personnel	107 095.00	Atténuation de charges	500.00
Atténuations produits	170 231.17	Produits des services	48 122.30
Opération ordre de transfert de section	16 000.00	Impôts & taxes	179 256.00
Virt sect investisse	56 158.65	Dotations	170 981.00
Opération ordre	2 202.04	Autres produits de gestion courante	27 700.00
Autres charges de gestion courantes	31 314.55		
Charges financières	5 900.00		
Charges exceptionnelles	1 000.00		
Dotations aux amortis	500.00		
TOTAL	480 383.38	TOTAL	480 383.38

Section d' Investissement

Emplois		Ressources	
Report de déficit	13 632.89	Virement sect fonctionnement	56 158.65
Dépenses imprévues	21 800.00	Opérations d'ordre	2 202.04
Emprunts	28 266.53	Dotations, et réserves	64 943.89
Immobilisations corporelles	285 429.16	Subventions investissement	174 324.00
		Emprunts	51 500.00
TOTAL	349 128.58	TOTAL	349 128.58

2) Budget primitif du « multiple rural » pour 2022

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	11 831.67	Résultat reporté	7 945.96
Opérations. Ordre amortis	9 018.00	Opérations ordre	6 633.71
		Autres produits gestion courante	6 270.00
TOTAL	20 849.67	TOTAL	20 849.67

Section d' Investissement

Emploi		Ressources	
Opération d'ordre	6 633.71	Solde execution	7 788.00
Caution	7 500.00	Opérations ordre	9 018.00
Immobilisations corporelles	10 172.29	Cautions	7 500.00
TOTAL	24 306.00	TOTAL	24 306.00

3) Budget primitif « assainissement » pour 2022

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	3 630.00	Opérations d'ordre	6 939.80
Virt sect invest	11 170.35	Ventes de produits	17 771.09
Opération d'ordre amort	12 919.00	Produits exceptionnels	4 304.55
Charges financières	1 296.09		
TOTAL	29 015.44	TOTAL	29 015.44

Section d' Investissement

Emplois		Ressources	
Report de déficit	7 392.11	Virt sect exploitation	11 170.35
Opération Ordre	6 939.80	Opérations d'ordre	12 919.00
Emprunts	13 746.00	Dotations, et réserves	3 988.56
TOTAL	28 077.91	TOTAL	28 077.91

Après avoir répondu aux différentes interrogations madame le maire demande à l'assemblée d'approuver les budgets primitifs;

Les budgets 2021 sont approuvés à l'unanimité

Point n°5 Affectation des résultats

Mme le Maire propose que le résultat 2021 soit affecté au comblement du déficit du budget d'investissement, suite aux insuffisances cumulées des années antérieures, et inscrit pour le solde au compte « résultat reporté » de la section de fonctionnement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point N° 6 Question diverses.

Madame le maire confirme le départ de Sylvie Duru qui a fait valoir ses droits à la retraite. Elle remercie officiellement Sylvie Duru pour le travail accompli durant ces deux dernières années au service des habitants . Au nom de toute l'équipe municipale elle lui souhaite une bonne retraite en espérant la retrouver sur St Aquilin pour l'une ou l'autre des animations locales. Madame le maire propose à Sylvie de partager avec l'équipe municipale un verre de l'amitié.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 30

Le secrétaire de séance



Le Maire



